



## COMMUNE DE GOURIN

### CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

Liste des délibérations examinées  
Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le 3 juillet 2024  
Mis en ligne le 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi (arrivé à 20h17), JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise (arrivée à 20h10), LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, PICARDA Styren.

Absent(s) uniquement durant l'ouverture de la séance, le vote du (de la) secrétaire de séance et le vote du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 : NÉDÉLEC Rémi et LE FUR Françoise.

Procurations : BOCQUILLON Maud à POUPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à PERON Alan, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe, PICARDA Styren à TROALEN Anne.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 19 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MAI 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 mai 2024 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

**Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 à l'UNANIMITÉ.**

### DÉLIBÉRATIONS DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION EXAMINÉE	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
<b>Arrivée de LE FUR Françoise à 20h10 et NÉDÉLEC Rémi à 20h17</b>		
Délibération N°2024/01/07/01	Etude de revitalisation du centre-ville – Présentation du plan guide et du plan d'actions	Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »



## COMMUNE DE GOURIN

DÉLIBÉRATION EXAMINÉE	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2024/01/07/02	Transfert de propriété du collège Chateaubriand au département du Morbihan	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/01/07/03	Régularisation - Cession d'une portion du domaine public et acquisition d'une portion du domaine privé au 2, rue Kerguionnet	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/01/07/04	Instauration de l'obligation d'un dépôt de permis de démolir sur le territoire communal	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/01/07/05	Convention de prestation de service pour l'entretien des locaux du centre d'intervention et de secours – Période du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/01/07/06	Organigramme du personnel communal au 1er juillet 2024	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/01/07/07	Convention de formation « Evacuation » du personnel communal	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/30/05/08	Motion de soutien à l'hôpital de Carhaix	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2024/30/05/09	Motion de soutien au site hospitalier du Faouët	Approuvée à l'UNANIMITÉ

### DÉCISION(S) PRISE(S) PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE :

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Le Maire par délibérations du 12 juin 2020 et du 18 mars 2022.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

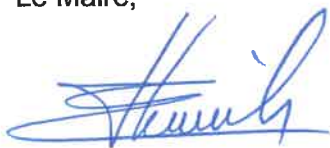
La dernière décision prise par délégation du conseil est la suivante :

#### Budget principal

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Urbanisme	31/05/2024	Dec-Cne/2024-26	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 34 rue Jacques Rodallec, parcelle cadastrée AT 716.

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Urbanisme	04/06/2024	Dec-Cne/2024-27	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 16 rue de la Paix, parcelle cadastrée AT 591-592.
Urbanisme	04/06/2024	Dec-Cne/2024-28	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 9 rue des Genêts, parcelle cadastrée E 526.

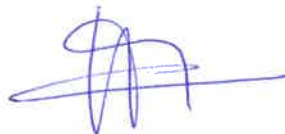
Le 1<sup>er</sup> juillet 2024,  
Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Le 1<sup>er</sup> juillet 2024,  
La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.